Eglise Orthodoxe des Gaules

ordonnance épiscopale n° 13/2/2015

Grégoire
par la miséricorde de Dieu,
évêque d'Arles et de l'Eglise Orthodoxe des Gaules

à tout le clergé et aux fidèles de l'Eglise Orthodoxe des Gaules

et à tous ceux qui les présentes liront,

Paix, Salut et Bénédiction

de la part de Dieu le Père, du Seigneur Jésus-Christ et de l'Esprit-Saint Donateur de Vie.

L'état de santé du Révérend Père Alphonse Goettman ne lui permettant plus d'assurer pleinement les fonctions de recteur de la paroisse Notre Dame et Saint Thiébault de Gorze, il a demandé à être relevé de ce ministère.
Ayant entendu nos conseillers épiscopaux et afin d'accéder à cette demande nous décidons et ordonnons ce qui suit :

Article premier
Le Révérend père Alphonse Goettmann est relevé de ses fonctions de recteur de la paroisse Notre Dame et Saint Thiébault de Gorze ; par égard pour les nombreux bienfaits que son rectorat a attirés sur cette paroisse, il reçoit le titre de Recteur honoraire de ladite paroisse.
Article 2
Le Revérend Père Pascal Sauvage est nommé recteur de la paroisse Notre Dame et Saint Thiébault de Gorze à compter de ce jour 2 février 2015.

Fait et donné à Bois-Aubry le 2 février 2015 en la fête de la Sainte Rencontre.

+Grégoire